Nations Unies A/55/858–S/2001/278

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mars 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 164 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 26 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur un acte de terrorisme abominable perpétré aujourd'hui par des terroristes palestiniens dans la ville d'Hébron.

Dans l'après-midi, des terroristes du village d'Abu-Sanina, contrôlé par les Palestiniens, ont tiré sur un terrain de jeux situé dans un quartier juif d'Hébron. Au cours de la fusillade, une petite fille de 10 mois, Shalhevet Pas, a été tuée par balle. Son père a été blessé à la cuisse et le frère de 15 ans de la petite fille a été légèrement blessé; tous deux ont été évacués vers un hôpital de Jérusalem.

L'assassinat commis aujourd'hui, qui survient alors que les dirigeants palestiniens appellent à l'escalade dans le cadre du Sommet arabe qui se tient cette semaine à Amman, est le dernier commis dans le cadre de la marée montante du terrorisme palestinien qui a coûté la vie à 68 Israéliens depuis six mois. Ces agressions ont été décrites dans une série de lettres qui vous ont été adressées le 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), le 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), le 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), le 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), le 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), le 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), le 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), le 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), le 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), le 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), le 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et le 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable de l'assassinat commis ce jour compte tenu du fait qu'elle n'est toujours pas disposée à prendre des mesures concrètes contre les organisations terroristes opérant sur son territoire. Les dirigeants palestiniens continuent également d'encourager activement la commission d'agressions violentes contre les Israéliens. Aujourd'hui encore, le Président Yasser Arafat, s'exprimant devant les dirigeants du soulèvement à Ramallah, a dit à son peuple de se préparer pour 100 autres jours de conflit. Le chef du Fatah pour la Cisjordanie, Marwan Barghouti, a renchéri sur le Président Arafat en disant que les Palestiniens allaient renforcer l'Intifada au cours des jours qui vien-

nent. Ces déclarations sont contraires aux accords signés entre Israël et l'Autorité palestinienne ainsi qu'aux normes de conduite reconnues.

Israël rappelle que la paix ne sera possible au Moyen-Orient que si l'on fait preuve de fermeté et de résolution dans la lutte contre le terrorisme et la violence et si l'on rétablit le calme et la sécurité. Israël demande une fois de plus au Président Arafat d'honorer l'engagement qu'il a souscrit le 9 septembre 1993 de renoncer à tous actes de terrorisme et de promouvoir un environnement propice aux négociations de paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**